

**Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du 22 Avril 2009**

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé

ABSENTE EXCUSEE : PETEYTAS Marlène

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

LOTISSEMENT : Monsieur le Maire présente l'avant projet. Le Conseil Municipal le valide. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières pour le lotissement.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE : Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 160 000 € avec un taux révisable, auprès de la Caisse d'Epargne.

DIVERS :

- Tracteur : Monsieur BRUGEASSOU présente les devis. **Dordogne Machinisme** propose une reprise de 500 € TTC pour la remorque et le giro-broyeur. Le prix d'achat du tracteur s'élève à 12 558 € TTC. Le financement serait assuré par un emprunt. Après consultation de plusieurs organismes bancaires, le Conseil Municipal retient l'offre du Crédit Agricole au taux fixe de 2.52 % sur 5 ans pour une échéance annuelle de 1615.22 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- Panneaux de signalisation : Monsieur BRUGEASSOU a fait faire des devis auprès de plusieurs entreprises. Le Conseil Municipal retient la meilleure offre, soit 679,93 € TTC.
- Courrier de Monsieur et Madame LIZA : Ils demandent une subvention pour faire face aux frais relatifs à l'assainissement collectif. Le Conseil Municipal maintient son refus de subventionner les pompes de relevage. Monsieur le Maire se propose de répondre.
- Monsieur et Madame FERNANDEZ Gérald manifestent leur mécontentement face à une facture EDF très élevée. Après concertation des services compétents d'ERDF, la consommation ne paraît pas disproportionnée par rapport au type de logement et du volume à chauffer.
- Foyer Socio Educatif du Collège Henri Bretin : La présidente du FSE demande une subvention exceptionnelle de 40 € pour finaliser son budget de voyage en Normandie. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Réorganisation foncière : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en demeure à Monsieur PARADOL, géomètre expert va lui être signifié par les services du Département en charge du dossier.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour le programme de Voirie dans le cadre des contrats d'objectifs.